



Qu'Allah fasse resplendir de beauté la personne qui aura entendu quelque chose venant de nous et qui l'aura transmis tel qu'il l'a entendu.

Abdullah ibn Mas'ûd (qu'Allah l'agrée) relate qu'il a entendu le Messenger d'Allah (sur lui la paix et le salut) dire : « Qu'Allah fasse resplendir de beauté la personne qui aura entendu quelque chose venant de nous et qui l'aura transmis tel qu'il l'a entendu. En effet, il se peut que celui à qui parviendront mes propos soit plus attentif et plus perspicace que celui qui les a entendus. »

[Authentique] [Rapporté par Ibn Mâjah - Rapporté par At-Tirmidhî - Rapporté par Aḥmad]

Dans ce hadith, le Prophète (sur lui la paix et le salut) a invoqué Allah en faveur de la personne qui entend ses paroles (sur lui la paix et le salut) puis les transmet telles qu'il les a entendues, sans ajout et sans omission. Il a invoqué Allah, Exalté soit-Il, afin qu'Il lui embellisse son visage au Jour de la Résurrection. Puis, il justifia cela en disant : « En effet, il se peut que celui à qui parviendront mes propos soit plus attentif et plus perspicace que celui qui les a entendus. » Cela parce qu'une personne peut entendre un hadith et le transmettre à une [autre] personne qui est plus savante, qui comprend mieux et qui pratique plus que la personne qui a entendu le hadith et l'a transmis exactement comme il se doit. Et c'est comme l'a stipulé le Prophète (sur lui la paix et le salut). Il est bien connu, par exemple, qu'il y a certains savants qui, malgré le fait d'avoir rapporté eux-mêmes un hadith qu'ils ont mémorisé puis transmis de manière exacte, ne connaissent pas sa signification. Alors, ils le transmettent à une autre personne de science parmi les savants qui, elle, connaît parfaitement sa signification, le comprend clairement et parvient à extraire à partir des paroles du Messenger d'Allah (sur lui la paix et le salut) de nombreux jugements dont les gens profiteront.

<https://www.sunnah.global/hadeeth/fr/show/6820>

